

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 Avril 2021

MAIRIE de DICONNE



Sur convocation en date du 01 Avril 2021 de **Mr COULON Robert**, le Maire

- ⇒ Membres afférents au conseil municipal : 10
- ⇒ Membres en exercice : 10
- ⇒ Membres présents : 10
- ⇒ Membres représentés : 0
- ⇒ Membres absents : 0

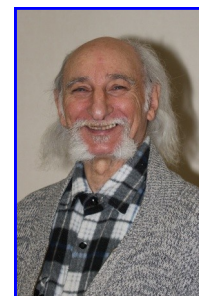


La séance est ouverte à 20h00 par :

- **Monsieur Robert COULON**, Maire de Diconne

Présents :

Robert COULON, Marion SAVOY, Daniel COLAS, Sylviane BRISET, Roger BERGERAS, Mathieu CASTIGLIONI, Maryse DUFOUR, Jean-Marc JULLIEN, Thomas MAURY, Christiane POCOBELLO



SECRETARIAT de SEANCE :

- **Monsieur Roger BERGERAS**, est désigné secrétaire de séance.

1 - Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Mars 2021 :

Approuvé à l'unanimité

2 - Vote du Budget primitif 2021 Transport scolaire :

Présenté par **Daniel COLAS** à l'équilibre pour **9 095 €uros**.

Approuvé et Voté à l'unanimité des 10 membres du Conseil Municipal par délibération n° 4



3 - Taux de fiscalité 2021 :

Compte tenu des modifications réglementaires et légales, en particulier concernant la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les taux de référence du foncier bâti apparaîtront en forte augmentation sur les feuilles d'impôts (29,86 %). Ils ne représentent en réalité qu'un transfert entre département et commune, à ressource constante, et pratiquement sans conséquences pour les contributions du Diconnois.

Pour information la délibération n° 12 votée à l'unanimité, concernant le vote des taux 2021 pour l'imposition des taxes directes locales mentionne :

- ⇒ 29.86 % correspondant à la taxe sur le foncier bâti
- ⇒ 26.58 % sur le foncier non bâti
- ⇒ 15,73 % pour la CFE

4 - Vote du Budget primitif 2021 du budget principal de la commune (voir aussi documents sur le site mairie-diconne.fr) :

- Investissement Recettes / Dépenses équilibrées à **360 246 €uros**
- Fonctionnement Recettes / Dépenses équilibrées à **430 300 €uros**

La délibération n° 11 correspondante est adoptée à l'unanimité.

5 - Délibération n° 16 :

Concernant l'Adhésion à l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire :

Cette adhésion (1,5 Euros par habitant) facilitera l'accès à des conseils et des subventions pour monter les dossiers de projets (gîte, aménagement du plan d'eau . . . etc . . .)

Elle est acceptée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

6 - Délibération n° 15 :

Afin d'augmenter les heures de travail de la secrétaire de Mairie :

Le temps de travail de la secrétaire de Mairie passe à 20h00 hebdomadaires au lieu de 16h00.

Elle est votée à l'unanimité.



7 - Délibération n° 14 :

Augmentation de la participation financière communale concernant la protection sociale des agents :

Une augmentation de 10 Euros par agent titulaire est approuvée à l'unanimité.

8 - Délibération n° 13 :

Vote des subventions allouées aux Associations pour l'année 2021 :

Acceptée à l'unanimité.

9 - Délibération n° 5 du budget transport scolaire maintenant les tarifs de transport pour l'année scolaire 2021 - 2022 :

Votée à l'unanimité (tarif maintenu à 25.00 Euros par enfant par trimestre)

10 - Délibération n° 17 :

Maintenant également les tarifs de la garderie périscolaire et des repas à la cantine.

Approuvé également à l'unanimité des membres présents.

- Garderie Périscolaire :

Tarif maintenu à 1,50 euros par enfant pour le matin et 1,50 Euros pour le soir

N.B. : 18 enfants sont inscrits en moyenne.

- Cantine :

Tarif maintenu à 4,20 Euros par repas (4 fois par semaine) et 5,60 Euros si moins de 3 repas par semaine)

11 - Questions diverses :

⇒ ***Demande de subvention du Pôle Economie Familiale, Sociale et Logement (EFSL) afin de contribuer au fond de solidarité pour l'hébergement des personnes défavorisées.***

- Ce fond favorise l'accession à des logements décents, sert aussi de dépôt de garantie ou de caution pour les habitants nécessiteux, où règle des impayés (en particulier sur les factures énergétiques).

- Le Conseil repousse cette décision à plus tard et demande que la demande soit examinée en réunion de Communauté de Commune

⇒ ***Demande de Roger BERGERAS à propos de la Forêt de Bresse :***

- Réflexion dans le cadre de la transition éco-citoyenne à l'opportunité de création d'un fond d'investissement forestier (associatif et / ou communal) pour protéger les forêts Bressanes du voisinage et de la surexploitation.



L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.



Secrétaire de Séance
Mr Roger BERGERAS

Le Maire
Mr Robert COULON